



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs,
professeurs des écoles, psyEN et AESH du 1er degré
des Bouches du Rhône

FORCE OUVRIERE

📍 Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux

CS 20540 13232 Marseille Cedex 01

☎ 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13

✉ contact@snudifo13.org



dimanche 20 septembre 2026

ALERTE !!!

***Nouvelle menace sur nos obligations
réglementaires de service (ORS)***

***Le ministre Geffray annonce 36h de formation
(au lieu des 18h statutaires) !***

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE SERVICE :

ÇA SUFFIT !



24 H d'enseignement

108 H ⁺ annualisées

Aucune heure supplémentaire
hors ORS !



108 H =

36 h APC

48 h équipes/parents/PPS

18 h formation

6 h conseils d'école

**PAS DE RÉUNIONS
SUPPLÉMENTAIRES !**



Réagissant aux résultats de l'enquête PISA, le ministre Geffray a indiqué publiquement « *Dans le premier degré, les 18h annuelles de formation pourront être modulées jusqu'à 36 heures, en fonction des besoins exprimés par les équipes.* » Quelques jours avant, les organisations syndicales avaient reçu du ministère à un groupe de travail mardi 22 septembre : « **ORS refonte de la partie 108 heures** » ...



de nos ORS

(du 44 du 29 mars 2017)

- 24 heures hebdomadaires d'enseignement

- 108 heures annualisées réparties de cette manière :
- 36 heures consacrées aux APC
- 48 heures consacrées aux travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des PPS ;
- 18 heures consacrées à des actions de formation continue ;
- 6 heures consacrées aux conseils d'école.

Déjà aujourd'hui, ces ORS sont remises en cause par les inlassables tentatives des DASEN d'accroître sans cesse le temps de travail des enseignants. A chaque fois, le SNUDI-FO intervient pour les faire respecter !

Mais que signifient les propos du ministre concernant le passage de 18h à 36h de « formation » pour les personnels ?

Entend-il augmenter nos ORS au-delà de 108h ?

La formation passerait-elle de 18h à 36h pour tous les collègues ou pour une partie seulement comme le ministre le sous-entend ?

Comment déterminer « le besoin des équipes » évoqué par le ministre ?

Si les 108h sont formellement respectées, à la place de quoi ces 18h de formation supplémentaires se mettraient-elles en place ?

Si le ministère entend améliorer la formation des enseignants, il n'a qu'à revenir à une vraie formation sur temps de classe en remplaçant les personnels qui y participent !

Il n'a qu'à respecter la liberté pour les personnels de s'inscrire aux animations pédagogiques de leurs choix. Et surtout qu'il abandonne tous les dispositifs visant à faire peser une pression permanente sur les personnels tout en augmentant leur temps de travail : évaluations d'école, résidences pédagogiques, constellations...

Pour le SNUDI-FO, et au moment où nombre de DASEN piétinent déjà nos ORS, les annonces ministérielles ne peuvent que dissimuler une nouvelle offensive contre nos conditions de travail.

Le SNUDI-FO interviendra lors du groupe de travail pour refuser catégoriquement que cette prétendue « refonte » conduise à une augmentation du temps de travail des PE ou à une remise en cause de leurs ORS.

Nous rendrons compte des propositions du ministre lors du GT du 22 septembre.

[\[Pour en savoir + \]](#)



Réunion d'Information Syndicale

R.I.S IER TRIMESTRE

MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

9H30-12H30 EN VISIO



ORDRE DU JOUR :

- les conditions de cette rentrée 2026, le budget 2027, les salaires,
- conditions de travail : **grève de la Fonction publique le 29 septembre**
- les moyens : ajustements de la carte scolaire et carte scolaire 2027
- l'Inclusion scolaire, PAS
- PACTE, budget mairie Marseille, Sécurité Santé au Travail, gestion des brigades, direction d'école, UPE2A, AESH, stagiaires, listes complémentaires.
- Droits : nouvelles réglementations sur les autorisations d'absences, le temps partiel thérapeutique, PCS : où en est-on ?
- Les stages du SNUDI FO 13, Elections professionnelles 2026

**Lien de connexion ici**

**R.I.S ouverte à tous :
syndiqués et non
syndiqués.
Pas d'inscription préalable.**

[LIEN DE CONNEXION](#)

[Téléchargez ICI le formulaire à
adresser à votre IEN](#)



Pour défendre mes droits,
mes conditions de travail,
mon salaire,
je continue de faire
confiance à mes délégués
du SNUDI FO 13 et

je vote FO !



**Franck
NEFF**
Brigade REP+
Marseille 14ème
07.62.54.13.13



**Laurence
ROUVIERE**
Adjointe
Marseille 14ème
06.27.02.14.16



**Sandra
LOPEZ**
Adjointe
Arles
06.27.34.73.17



**Cécile
BOULAY**
Brigade
Allauch
06.38.03.70.13



**Julie
BESSE**
Directrice
Marseille 15ème
06.56.77.35.62



**Nicolas
BOILEAU**
Brigade REP+
Marseille 14ème
06.22.75.23.84

Profitez de cette rentrée pour adhérer au SNUDI FO 13 avec notre carte spéciale "rentrée 2026"

[Télécharger le
bulletin rentrée
2026](#)

Vous ne paierez que les mois de septembre à décembre 2026

Vous recevrez votre reçu fiscal en janvier 2027 et vous pouvez **déduire 66% de votre cotisation** dans votre déclaration d'impôt 2027 (revenus les revenus 2026)

Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'Ecole de la République.



Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org

